

19<sup>e</sup> ANNÉE

LIÈGE le 20 Novembre 1887

N°477

Bureau  
Passage  
Lemonnier 12  
Centimes le NUMÉRO

Bureau  
Passage  
Lemonnier 12  
15 Centimes le NUMÉRO.

# LE RASOIR

Promesse d'emplois  
moyennant finances

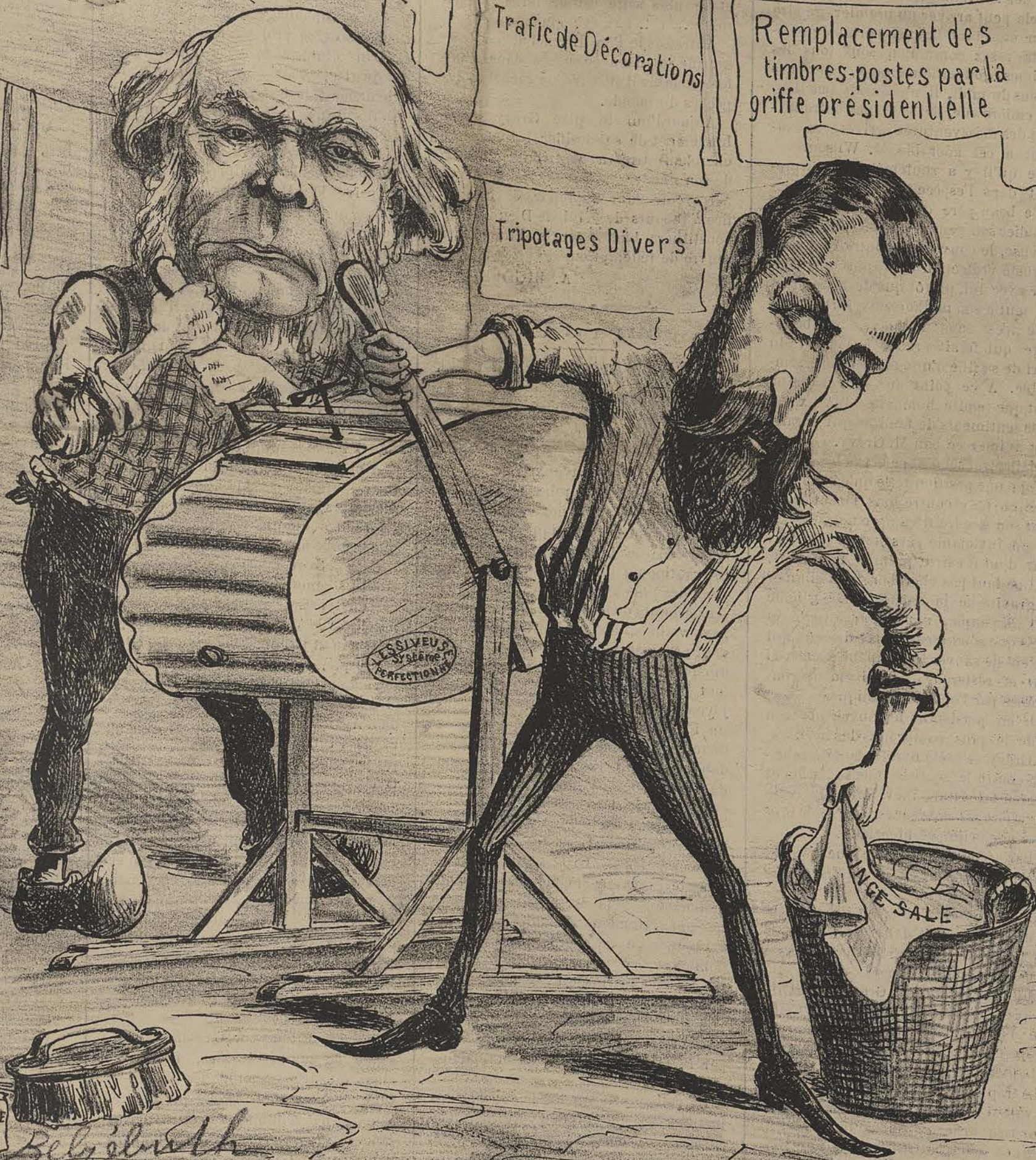
Correspondance avec  
M<sup>rs</sup> Limouzin et autres

Trafic de Décorations

Remplacement de  
timbres-postes par la  
griffe présidentielle

Dossier Caffarel  
Enlèvement des lettres

Tripotages Divers



A PROPOS DE L'AFFAIRE WILSON

Et maintenant que tout est découvert il ne leur reste plus qu'à laver leur linge sale en famille.



Rédacteur en chef :  
A. RIGOBERT.

Abonnements :  
Belgique, Un an, franco fr. 4-50.  
Etranger, port en sus.

# LE RASOIR

Journal satirique paraissant tous les quinze jours.

Éditeur-Propriétaire :  
J. DAXHELET.  
Annonces & Réclames  
à forfait  
Un numéro : 15 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSÉ FRANCO AU BUREAU, PASSAGE LEMONNIER, 12, LIÈGE.

## LE SACRIFICE DU BEAU-PÈRE

Or ça donc, le gendre du président de la république française, une, indivisible et même unique en son genre, a fait des ..... blagues.

Cela peut arriver au premier gendre venu et, étant donnés certains précédents assez communs, sous tous les régimes gouvernementaux, chez nos voisins du midi, il n'y aurait pas lieu, à première vue, de s'étonner outre mesure des mésaventures arrivées récemment à cet adorable M. Wilson.

Ce qu'il y a seulement de surprenant dans l'espèce, c'est que le vénérable beau-père du coupable, loin de répudier son gendre comme une brebis galeuse, le couvre au contraire de son auguste protection et s'appête à sombrer avec lui, plutôt que de l'abandonner seul à son malheureux sort.

Ce n'est sans doute pas une belle-mère qui ferait preuve à l'égard du mari de sa fille d'une mansuétude semblable. A ce point de vue donc on ne peut que rendre hommage aux excellents sentiments de famille qui paraissent animer ce bon M. Grévy.

Malheureusement ce brave beau-père occupe une position telle qu'en prenant ainsi, envers et contre tous, fait et cause pour son gendre il compromet à la fois et son inviolable personne et le grand État dont il est le premier magistrat.

Il ne faut pas chercher à dissimuler la gravité de la situation; la grande voix du peuple, *vox populi*, a parlé et quels que soient les efforts de ceux qui tentent de sauver les coupables, ceux-ci sont et resteront définitivement condamnés par l'opinion publique.

Or en persistant à couvrir de son égide le plus compromis des accusés, M. Grévy se met ouvertement en rébellion contre le sentiment de la nation et le résultat fatal, inévitable de cette singulière attitude sera d'amener à bref délai une crise présidentielle.

Hier c'était encore, une question de jours; aujourd'hui ce n'est plus qu'une question d'heures.

Une crise semblable, est-il besoin de le dire, survenant dans les circonstances actuelles est horriblement grosse de dangers et de menaces.

Qui remplacera M. Grévy en qualité de président de la république? Celui que l'on choisira pour succéder au complaisant beau-père sera-t-il bien à la hauteur de la situation?

Le trop populaire général Boulanger ne va-t-il pas profiter des circonstances pour risquer à son tour de faire des ..... blagues d'un autre genre? Les ex-communards resteront-ils de leur côté calmes et inactifs?

Enfin les Orléanistes et les Bonapartistes ne vont-ils pas profiter victorieusement de la bonne fortune inespérée qui se présente à eux?

Graves et redoutables quest. jols, aux

quelles personne sans doute ne saurait répondre aujourd'hui, mais que M. Grévy avait le devoir de se poser avant de laisser ébrécher son prestige présidentiel par les tripotages de son gendre?

Mais il est trop tard pour réexaminer et le plus sage est de laisser la parole..... aux événements.

Autrefois le Père Éternel a, paraît-il, sacrifié son fils avec succès dans le but, fort louable d'ailleurs, de racheter les péchés du monde.

Aujourd'hui le père Grévy risque bravement de se sacrifier lui-même en cherchant trop à contribuer au salut de son gendre.

L'avenir nous apprendra si ce sacrifice à rebours de celui de Dieu le Père constituera bien pour la France une œuvre de rédemption.

A. RIGOBERT.

## Discours du trône.

Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Députés,

Je suis content de moi. Aussi c'est avec une satisfaction visible que je me fais un devoir de procéder aujourd'hui en personne à la reprise annuelle de vos gigantesques travaux.

Tout en effet marche à merveille, tant dans mon royaume européen que dans mon empire exotique (*in partibus infidelium*); la prospérité nationale et internationale de mes États saute aux yeux des plus aveugles de mes sujets; les pêcheurs d'Ostende, les mineurs des pays wallons, les agriculteurs de nos neuf provinces, les actionnaires du jardin d'acclimatation de Liège, etc., etc., font retentir l'air de leurs transports joyeux et leurs voix se confondent dans un immense hosannah d'allégresse et de reconnaissance dont les échos formidables perçent jusqu'au coin ouaté que mon valet de chambre me fourre chaque matin dans les oreilles.

Au surplus l'armée, la gendarmerie, les gardes-champêtres, les évêques, les receveurs des contributions, les ministres, le directeur de l'Observatoire et moi-même, nous continuons à touher nos appointements avec une régularité à laquelle je ne saurais assez rendre hommage, ce qui prouve à l'évidence l'excellence intrinsèque de notre situation financière.

Enfin ma majesté et mon gouvernement sont toujours adorés à la folie par la population indigène des deux sexes.

En voilà plus qu'as-ez, je pense, pour justifier le contentement qui rayonne sur mon auguste visage et que je vous invite à partager avec moi. (*Interruption. — Applaudissements enthousiastes — Cris prolongés de Vive le Roi!*)

Je passe, Messieurs, à des faits d'un autre ordre.

On parle beaucoup depuis un certain temps, dans la plupart des journaux, de

la mise en liberté prochaine de votre ancien collègue Gustave Vandersmissen. La vérité vraie est que cet honorable législateur se trouve tellement bien traité à la prison de Mons qu'il n'y a pas eu moyen jusqu'ici de le faire déguerpir.

Ce cramponnage cellulaire ne peut cependant se prolonger indéfiniment.

Dans l'intérêt même du prestige de la justice, dont d'après Macaulay la clémence fait aussi partie, il importe qu'il soit mis fin au plus tôt à cet état de choses.

D'accord avec mon gouvernement, j'ai donc décidé de faire tapisser toute la prison de Mons avec la collection complète des *Annales parlementaires*, ce qui ne pourra manquer de déterminer l'ami Gustave à prendre au galop la poudre d'escampette.

Quant à Schmidt et Falleur, lesquels, comme vous savez, subissent rigoureusement leur peine à la maison de force de Louvain, mon nouveau ministre de la justice est en instances auprès d'eux pour les décider à accepter une prolongation indéfinie de captivité. Je me réserve de vous communiquer l'année prochaine le résultat de ces démarches.

A propos du nouveau ministre de la justice, vous apprendrez avec plaisir, Messieurs, qu'il est, comme son collègue des affaires étrangères, de première force sur le violon.

Cette circonstance m'a donné l'idée d'autres remaniements ministériels. A cet effet je suis actuellement en pourparlers avec MM. Cesar Thomson, Isaye et Musin et j'ai de sérieuses raisons de croire que, d'ici à très peu de temps, ces estimables virtuoses prendront respectivement la direction des départements de l'Agriculture, des Chemins de fer et de l'Intérieur. Je réserve en outre les portefeuilles des Finances et de la Guerre pour un violoncelliste et un contrebassiste d'une valeur reconnue.

Mon cabinet ainsi reconstitué ne manquera certainement pas d'exécuter dans cette enceinte de la bonne musique de chambre; dans ces conditions vos débats s'adouciront sensiblement car la meilleure harmonie ne cessera plus de régner parmi vous. (*Marques unanimes d'approbation.*)

J'arrive, Messieurs, à l'importante question des gendres. (*Mouvement prolongé d'attention.*)

A ce point de vue, Messieurs, personne ne saurait le nier, les monarchies ont sur les républiques un avantage incontestable. Tandis que les présidents de république marient leur progéniture du sexe avec des paltoquets qui, à peine la noce terminée, s'installent en maîtres dans le palais du beau père, les filles de roi épousent toujours des princes de sang étranger. Or ceux-ci sont obligés par l'étiquette des cours à conserver leur domicile à proximité des résidences royales de leurs papis

respectifs, ce qui préserve naturellement les beaux pères couronnés du grave désagrément de devoir héberger et nourrir leurs gendres.

En ce qui me concerne, vous me rendrez cette justice que j'ai eu sous ce rapport la main particulièrement heureuse.

Le mari de l'une de mes filles habite en Autriche; le mari de l'autre en Saxe, trois cents lieues de distance de ma capitale au minimum. (*Murmures de satisfaction générale.*)

A la vérité mes gendres viennent bien parfois au bout de deux ou trois ans me rendre visite, mais lorsque ces rares occasions se présentent, je place en permanence à la cuisine un homme de confiance pour surveiller mon argenterie et je donne ordre aux concierges des différents ministères de leur interdire rigoureusement l'entrée s'ils ne sont accompagnés d'un fort détachement de gendarmes en bourgeois. (*Vive approbation.*)

Aussi, Messieurs, j'ose proclamer solennellement ici que la question des gendres n'existe pas et n'existera jamais dans notre bienheureux pays. (*Applaudissements délirants.*)

Sur ce je prie Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde, et je fais les vœux les plus fervents pour qu'il vous accorde la grâce de palper, pendant de nombreuses années encore, cet honnête indemnité mensuelle de 200 florins des Pays-Bas qui constitue, avec la liste civile, la plus admirable invention du régime monarchique-parlementaire.

Vive ma Majesté! Amen.

(*Les députés se retirent en proie à une profonde émotion et à un violent appétit.*)

Pour téléphonie lunatique conforme :

ZUTALORS

## Un cas de conscience.

Voilà bientôt un mois que M. Lejeune a été installé en qualité de ministre de la justice et nous sommes toujours sans nouvelles des grâces inévitables des sieurs Gustave Vandersmissen et..... Léon Pelzer.

Nous disons : grâces inévitables.

On sait en effet que la défense de ces deux personnages a été présentée devant la Cour d'assises par M. Lejeune en personne.

Or un avocat, personne n'ignore cela, ne se charge jamais de défendre un accusé, s'il n'est absolument convaincu de sa complète innocence.

Malgré les éloquentes efforts de leur défenseur commun, Vandersmissen et Pelzer ont été sévèrement condamnés, mais ils sont évidemment restés innocents aux yeux de M. Lejeune.

Il est des lors étrange que celui-ci, devenu ministre de la justice, n'ait pas encore ordonné leur mise en liberté.

On ne laisse pas en prison, que diable



es gens qu'en âme et conscience on croit pas coupables.

Si maintenant mon camarade Lejeune agit pas dans l'occurrence comme la logique la plus élémentaire le lui prescrit, eh! bien alors je m'en irais partout hurler à tous les échos que l'avocasserie c'est de la blague et rien que de la blague. RACAGNAC.

### Sur les bords de la Légia.

On nous écrit d'Ans les Bains :  
Un libéral sincère adressait l'autre jour à la *Bataille* une longue tartine dans laquelle il se plaignait de la composition de l'Association libérale d'Ans. Ce correspondant anonyme cite même certains noms et il se demande en âme et conscience (sic), si c'est avec de pareils éléments que l'Association peut marcher.

Il me paraît que le libéral sincère en question aurait pu citer des noms et des exemples plus concluants encore.

Est-ce un oubli? Est-ce parti pris? Est-ce même ignorance absolue de ce qui se passe à l'entour de lui? Je n'en sais rien. Toujours est-il qu'à ma grande surprise il n'a en garde de faire allusion à certain membre de notre association libérale, généralement désigné comme catholique et qui cumule les fonctions qu'il occupe dans notre importante localité avec celle d'employé d'une fabrique... d'église, à Liège.

Quoi qu'il en soit je me permettrai de répéter à mon tour la question posée par le correspondant de la *Bataille*, à propos du cas de M. l'avocat X, et je me demande de mon côté si « de ces hommes ne constituent pas des entraves sérieuses au progrès du côté libéral. »

Mais ce n'est pas tout et j'avoue qu'ici ma surprise devient de l'ahurissement.

Dans le même numéro de la *Bataille* qui contient la correspondance dont j'ai parlé plus haut se trouve un compte-rendu sténographié de la séance de notre Conseil communal du 5 Novembre.

Ce compte-rendu contient entr'autres un passage qui m'a totalement renversé. Je le transcris textuellement ci-dessous : (Pour votre édification c'est M. le Bourgmestre qui parle.)

« Le commissaire et les employés communaux font partie de l'Association, ils en ont le droit; ils appartiennent au parti libéral, nous les y avons choisis en le sachant; c'était un titre de plus à leur nomination. Nous avions eu trop à souffrir d'avoir aux affaires pour fonctionnaires nos adversaires déclarés »

Or l'un des employés communaux auxquels notre mayer fait allusion ici est précisément le membre de l'Association libérale qui est attaché à la fabrique de l'église St-\*\*\* à Liège.

Ainsi donc notre conseil communal nommé aux fonctions publiques, parce que libéraux, des gens qui occupent dans des fabriques d'église des fonctions absolument incompatibles avec des opinions libérales sincères.

Après celle-là je crois que vous serez suffisamment édifié sur la haute valeur du libéralisme ansois et vous conviendrez sans doute avec moi que ce ne sera pas sur les bords de la Légia qu'éclatera le coup de tonnerre qui doit nous débarrasser du gouvernement de la prétraille. Salut et respect.

Vicomte MICHI D'ANSEGLAIN.

### Visite prolongée.

Ayant lu par hasard dans les journaux bruxellois que M. Lejeune, le nouveau ministre de la justice, avait l'habitude d'offrir du bourgogne aux représentants de la presse qui viennent l'interviewer, le secrétaire particulier de la Rédaction du *Rasoir* est parti il y a huit jours pour la capitale, dans le but unique de rendre visite à l'aimable successeur de M. Devolder.

À l'heure présente il ne nous est pas encore revenu et nous attendons toujours de ses nouvelles.

Nous supposons que notre intelligent secrétaire, dont le faible pour le Bourgogne n'est un mystère pour personne, se sera laissé renfermer dans la cave au vin de son ministre de la justice et que le scélerat est en train d'y faire des ravages irréparables.

Quant à M. Lejeune, on nous assure que son nez a pris une teinture violette assez accentuée depuis la visite courtoise du représentant officiel de notre journal.

RACAGNAC.

### De ci, de là.

**Cela ne mord pas.** — Malgré tous les appels et réappels officiels, 135 ouvriers seulement se sont fait inscrire comme électeurs pour le conseil des Prudhommes. Certains journaux déplorent avec amertume cette indifférence.

Nos confrères ne gagneront rien à se chagriner dans l'occurrence. Les travailleurs liégeois savent parfaitement que ce n'est pas la création d'un conseil de prudhommes qui amènera l'amélioration de leur sort et ils ne se font pas la moindre illusion sur ce trompe-l'œil imaginé par le ministère clérical pour donner à croire aux niais qu'il s'intéresse véritablement à la question ouvrière.

Que les calotins qui nous gouvernent aillent donc se faire pendre ailleurs avec leurs... prudhommeries.

L'ouvrier liégeois est bien plus malin qu'Onésiphore le pense.

**Un pays de pochards.** — Du correspondant Chénéen de l'*Eclair* :

« Le personnel de la police de plusieurs grandes villes a été notablement augmenté en vue de surcroît de besogne que donne la loi sur l'ivresse. »

« Il serait à désirer que l'on augmentât aussi la police de Chénéé. »

Eh! bien, vrai, je ne me doutais pas du tout qu'on levait si facilement le coude que cela à Chénéé!

Scélerats de Chénéens, va! Et dire que c'est eux-mêmes qui réclament un renfort de police, dans le but avoué de ne pas échapper aux procès-verbaux auxquels ils auront droit, lorsqu'ils seront pochards!

Fraichement, on ne pourrait être meilleur enfant!

**Paternité clairvoyante.** — Un fait divers de la *Chronique* :

« Un père de famille s'étant plaint au parquet de ce que son fils avait perdu de très fortes sommes, au Musée du Nord, les magistrats ont interdit ces jeux, avant-hier. »

Ce père de famille me paraît être un homme de principes sévères mais justes.

Si son fils avait gagné, il n'aurait rien dit; mais son fils ayant perdu, il s'empresse de porter plainte.

Voilà au moins de la bonne économie... paternelle.

**Cochonnerie et Mystère.** — Je découpe à la 4<sup>me</sup> page des grands carrés quotidiens cette consolante annonce pharmaceutique :

« MALADIES DES PORCS !! Plus de 30 mille guérisons en 7 mois, par le remède des Trappistes, qui est à la fois le préservatif par excellence. — Dépôts : Pharmacies, etc. »

Ces chers pères Trappistes, j'ignorais absolument qu'ils portaient tant d'intérêt à la race porcine!

Après tout ces saints personnages ont peut-être d'excellentes raisons pour cela.

**Cherchez la femme.** — Décidément les femmes ne seront jamais cause de rien de bon!

Ainsi voyez ce qui se passe actuellement en France!

Si M. Grévy n'avait pas de fille, il n'aurait pas de gendre et dès lors son nom ne serait pas mêlé, à l'heure qu'il est, aux scandales qui viennent d'éclater en France.

Oh! femmes! Oh! femmes! Oh! femmes! Combien Beaumarchais a eu raison de vous faire malmener par Figaro!

Tenez, si par hasard je suis un jour chargé de rédiger un projet de Constitution, je stipulerais formellement dans cette magistrature élocubration que le chef de l'Etat doit de préférence rester célibataire et qu'il ne peut dans tous les cas se marier sans s'être au préalable engagé, par serment Constitutionnel, à n'avoir jamais de progéniture femelle.

Ce serait le seul moyen pratique, selon moi, d'éviter à coup sûr les Wilson de l'avenir.

**Le doigt de Dieu.** — L'église de Balan (Ain) s'est écroulée, mercredi matin, pendant la messe, au moment de l'élévation. La voûte de la nef est tombée sur les assistants.

Il faut avouer qu'une élévation qui produit une petite dégringolade de l'espèce est une singulière élévation.

Enfin, que voulez-vous, les mystères de la Providence sont impénétrables!

**Accidents, Méfaits et Sinistres** — On annonce pour jeudi à la Chambre un grand discours de M. Kervyn de Lettenhove, en réponse à l'interpellation de M. de Hemptinne concernant l'affaire d'Ostende.

La plupart des députés se proposent d'avoir, ce jour là, une indisposition qui les empêchera d'assister à la séance.

Quant aux huissiers de la Chambre, ils en sont positivement au désespoir, on craint même fortement qu'ils se mettent en grève.

Espérons, oh! mon Dieu, que le noble sire de Lettenhove accouchera de son factum oratoire, sans amener de trop fortes catastrophes!

**Le mot de la fin.** — Deux hommes politiques discutent vivement au sujet du successeur possible de M. Grévy, en cas de démission de ce dernier :

« — A mon avis il n'y a que Freycinet, dit l'un.

« — Impossible, riposte l'autre.

« — Et pourquoi cela ?

« — Mais parce qu'il a une fille.

« — Eh! bien ?

« — Eh! bien, elle n'aurait qu'à se marier!

BRICOLEUR.

### Théâtre du Gymnase.

*Les Pirates de la Savane et Séraphine*, l'étrange mais intéressante comédie de Victorien Sardou, nous ont permis de faire connaissance avec la troupe de drame et comédie engagée par M. Verellen.

Cette troupe, il faut le reconnaître, contient d'excellents éléments.

Nous citons avec plaisir M<sup>mes</sup> Leroy et Andréa, M<sup>le</sup> Fournier, MM. Mondet, Raymond, Préval et Vasin.

Ajoutons que la mise en scène est soignée et que les petits rôles sont généralement bien tenus.

Demain reprise des *Deux Orphelins*.

X.

### Echos.

— Une dame pas jolie du tout vient de prendre congé de la maîtresse de maison qui dit à T<sup>...</sup>

— Comment la trouvez-vous ?

— T<sup>...</sup> toujours homme de monde par excellence :

— Je ne l'avais jamais vue... mais elle doit être bien changée !

Un mot d'audience : C'était dans une affaire d'assises, où l'avocat de l'accusé s'était montré d'une violence extraordinaire et avait fortement compromis la cause de son client.

Les jurés sortent de la salle de leurs délibérations. La cour rentre en séance. Le président donne la parole au chef du jury.

Celui-ci, la main sur son cœur :

— Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, à la majorité, oui, l'avocat est coupable.

Tableau !

Un condamné à mort est à l'heure sombre où il va expier ses crimes, sur la plateforme même de l'échafaud.

— Désirez-vous quelque chose? lui demande l'exécuteur.

Le condamné sourit et, d'une voix angélique :

— Donnez moi un jeu de cartes, je voudrais me faire une réussite.

Sous presse, pour paraître fin 1887

Livre d'Adresses DE BRUYNE.

Liège et sa banlieue. 1888-89.

Directeurs-Propriétaires : DE BRUYNE & DEBRUS.

Prix : Frs. 6-50.

On souscrit chez M. DE BRUYNE, rue du Calvaire, 57, et chez M. DEBRUS, rue de l'Université, 27, à Liège.

Prière d'y adresser de suite renseignements et souscriptions.

### Manège Sur la Fontaine, Liège.

AVIS. Pour les représent. de 5. du soir, les élèves ne paient que 20 c., entrée au secondes. Exhibition jusqu'au 27 Novembre inclus

LES CINGHALAIS

Indigènes de l'île de Ceylan. Intermède par l'orchestre hongrois dirigé par M. KOSLICK

Ouvert tous les jours de 3 à 10 h. du soir. Chaque jour auront lieu 4 représentations : à 3 h., à 5 h., à 7 h., à 8 1/2 h. du soir.

Prix des places :

Stalle, 2 fr. ; Première, 1 fr. ; Deuxième, 50 centimes; Galerie 30 centimes.

Le Manège est chauffé.

### Théâtre du Pavillon de Flore

Bur. 6 1/4 h. Rid. 7 h.

DIMANCHE 20 ET LUNDI 21 NOVEMB. 1887

Représentation extraordinaire

Les Braconniers

Opéra-comique en 3 actes, Musique de J. Offenbaah. Décors et costumes de MM. Ed. Lemaitre et Fleux Labrosse, Coiffures de M. Burnet.

On commencera par :

Les Six Degrés du Crime

Grand drame en 5 actes et 6 tableaux.

Liège. — Imp. et Lith. mécan. de J. Daxhelet.



# BABIOLLES.



Le président. « L'instruction prouve que vous avez toujours fréquenté des mauvaises compagnies. On vous a même vu plus d'une fois avec des gendres de président de république. »  
 L'accusé. « J'avais voulu dire, mon président, j'avais l'intention de me faire nommer chevalier de la légion d'honneur et vous comprenez que... »  
 Le président. « Il suffit. La cour appréciera. »

Je veux pour ma fille un mari sérieux, j'exige surtout les meilleures références.  
 « Ah! ce n'est pas comme pour les gendres de président de république »



ET MAINTENANT, MESSIEURS, A QUI LE TOUR ?



Et pendant ce temps là les amis de la France rient ferme dans leur barbe!



Une réflexion fort juste de M<sup>e</sup> Prudhomme, Bienheureux les pères qui n'ont pas d'enfants